



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/025

**OBJET : CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ET DE
TRANSITIONS « GRAVES ET LANDES-DE-CERNÈS » 2023-
2025**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 26

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date de convocation : 17 mars 2023

Date d'affichage de la convocation au siège : 17 mars 2023

Secrétaire de séance : Valérie LAGARDE

La séance est ouverte.

Le 23 mars de l'année deux mille vingt-trois à 18h30

à Martillac – Salle du conseil

Séance en présentiel exclusivement

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

Le procès-verbal du 2 février 2023 est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	E	Mme BURTIN-DAUZAN
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	M. GACHET	PÉREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	A		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	E	M. FATH	BONNETOT Aurore	E	Mme PRÉVOTEAU
DUMESNIL Mickaël	E		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CAUSSÉ Anne-Marie	E	M. CLAIR	MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. AULANIER
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	P		POLSTER Monique	A	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAQUI Alain	A	
SAUNIER Catherine	E	Mme BOURROUSSE	CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	E	Mme PÉREZ	SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	BÉTENCOURT Catherine	E	M. BORDELAIS
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	E	M. BARRÈRE
AULANIER Benoist	P				

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/025

**OBJET : CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ET DE
TRANSITIONS « GRAVES ET LANDES-DE-CERNÈS » 2023-
2025**

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son cadre d'intervention,

Vu le contrat de développement et de transition « Graves et Landes-de-Cernès » 2023-2025 annexé à la présente délibération,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

1. Une politique régionale de contractualisation avec les territoires renouvelée

La Région Nouvelle-Aquitaine entend, par sa politique contractuelle territoriale, renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Plus grande région de France, caractérisée par une économie dynamique et de forts contrastes territoriaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec la contractualisation, mène une politique volontariste d'aménagement du territoire favorisant la cohésion et les liens urbain-rural.

Le contexte de crises répétées, sanitaires, sociales, économiques ainsi que les défis du changement climatique et de la perte de biodiversité impactent fortement le développement de la Région et de ses territoires. Il est aujourd'hui primordial de poursuivre la coopération territoires-Région autour de leurs projets de développement, en considérant les enjeux et spécificités de chacun.

Les orientations des schémas régionaux, que sont le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), et la feuille de route Néo Terra en faveur des transitions écologiques et énergétiques sont des marqueurs forts de cette nouvelle génération de contrats de territoires.

La Région a voté les orientations et le cadre d'intervention de la politique contractuelle territoriale 2023-2025 lors de la séance plénière du 21 mars 2022. L'année 2022 a constitué une année de transition, consacrée à l'élaboration des contrats dans une logique de proximité avec les 53 territoires de contractualisation de Nouvelle-Aquitaine, qui couvrent l'ensemble du territoire régional hors Bordeaux Métropole.

Inscrits dans une continuité de l'action régionale, les contrats de développement et de transitions sont élaborés dans une logique ascendante et de co-construction, en s'appuyant sur les projets et initiatives des territoires entrant dans le cadre des compétences régionales.

La politique contractuelle territoriale 2023-2025 affirme de nouveaux objectifs :

- Territorialiser la feuille de route Néo Terra,
- Affirmer la ruralité tout au long du contrat, avec l'objectif que 20 % des soutiens financiers soient fléchés sur des projets issus des ruralités.

Le contrat est annexé à la présente délibération. Il se compose :

- du contrat rappelant la stratégie partagée et précisant les engagements des parties prenantes,
- d'une note d'enjeux,
- d'un plan d'actions pluriannuel,
- et d'une cartographie présentant les communes urbaines / rurales (grille communale de densité).

Le plan d'actions mobilise les règlements d'intervention de l'ensemble des politiques sectorielles et le cadre d'intervention de la politique contractuelle. Chaque projet inscrit au contrat fera l'objet d'un suivi technique par les services de la Région dès l'émergence du projet. Il fera l'objet d'un dossier de demande de subvention et d'une instruction avant présentation en Commission permanente.

Trois types de projets sont mentionnés dans les plans d'actions pluriannuels :

- Des projets matures, c'est à dire connus par les élus et services de la Région, comprenant un programme précis, et faisant l'objet d'un plan de financement et d'un calendrier finalisés. L'éligibilité



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/025

OBJET : CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS « GRAVES ET LANDES-DE-CERNÈS » 2023- 2025

de ces projets a été établie par un travail de pré-instruction.

- Des projets en amorçage : il s'agit de projets moins avancés mais dont l'opportunité d'un soutien régional a été établie au regard de leur impact pour le territoire, de la cohérence avec les orientations des politiques régionales. Leur éligibilité ne peut être confirmée à ce stade. Ces projets continueront d'être suivis par les équipes de la DATAR et les directions opérationnelles au cours du contrat.
- Des chantiers clés : il s'agit de pistes de travail relevées par les territoires ou de projets au stade de l'intention pour répondre à un ou plusieurs enjeux territoriaux, et qui entrent dans les objectifs des politiques sectorielles et /ou de la politique contractuelle et qui feront l'objet d'un travail rapproché Territoire-Région dans la durée du contrat.

2. Présentation synthétique du Contrat de développement et de transitions de Graves et Landes-de-Cernès :

Le territoire de contractualisation :

Comme pour les précédents contrats régionaux, la Communauté de Communes de Montesquieu est associée à celle de Jalle Eau Bourde dans le territoire de contractualisation « Grave et Landes-de-Cernès »

Localisé dans l'aire urbaine de la Métropole de Bordeaux, le territoire de 562 km² s'étend des berges de la Garonne à la porte du bassin d'Arcachon et à la frontière de la forêt landaise.

Graves et Landes de Cernès constitue un territoire attractif et dynamique, ce qui se traduit par l'augmentation soutenue de ses habitants que par l'installation continue de nouvelles activités. Le territoire a su mettre à profit la dynamique métropolitaine en mettant en valeur ses atouts de développement que sont un environnement préservé, une qualité de vie et des services de proximité pour les habitants et les entreprises.

Le territoire est composé de 16 communes, réparties dans 2 communautés de communes, pour 77 317 habitants (2019). Les deux EPCI sont classés en moindre vulnérabilité (analyse régionale selon le revenu disponible médian par unité de consommation). 7 communes (28 % de la population) sont classées peu denses ou très peu denses et donc considérées comme « rurales ».

La stratégie du territoire est organisée suivant trois axes :

- Axe 1 : Protéger le cadre de vie en réduisant l'impact sur l'environnement des nouveaux projets et en valorisant l'existant et prévenir les risques accrus par le changement climatique et la densification urbaine,
- Axe 2 : Conforter la dynamique territoriale en conciliant le développement de nouveaux projets économiques et commerciaux visant à un aménagement territorial équilibré et la préservation de l'environnement,
- Axe 3 : Accélérer l'adaptation de notre modèle de développement dans les domaines : mobilités, logement/habitat, jeunesse et culture.

Le territoire a opté pour un taux minimum de 20% d'engagements régionaux en faveur des communes rurales.

Parmi les projets matures du contrat, on peut notamment relever :

- Structures de réemploi/recycleries en lien avec la filière déchets du bâtiment,
- Outils de mesure et de connaissance des phénomènes climatiques pour une approche préventive de la gestion des risques d'inondation,
- Étude de faisabilité pour un pôle de développement économique dédié à l'aéronautique décarbonée sur le site de l'aérodrome Bordeaux-Léognan-Saucats,
- Étude de faisabilité préalable à un projet de tiers lieu dédié à l'artisanat et aux métiers d'art,



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/025

**OBJET : CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ET DE
TRANSITIONS « GRAVES ET LANDES-DE-CERNÈS » 2023-
2025**

- Aménagement de derniers commerces alimentaires de proximité et d'une halle de marché hebdomadaire dans le cadre de la revitalisation du centre-bourg de St-Selve.


Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve le contrat de développement et de transitions « Graves et Landes-de-Cernès » 2023-2025 annexé à la présente convention et autorise Monsieur le Président à le signer ainsi que tout document y afférent,
- Autorise Monsieur le Président à demander les subventions relatives à la réalisation des actions inscrites dans le contrat,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 23 mars 2023



Valérie LAGARDE
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu